



# Plan de protection COVID-19

**Concept cadre de protection pour les activités du club  
Mis à jour le 15 septembre 2021.**

## **MESURES MISES EN PLACE PAR LE CLUB**

Les conditions cadres sont fixées par le Conseil fédéral, les cantons et l'OFSP et doivent être régulièrement adaptées à la situation et à la stratégie. Le présent plan de protection a été établi également en fonction du concept de protection pour la saison 2021/22 version 1.2 de la Regio League.

Il est soumis à des ajustements constants en raison des exigences fédérales et cantonales.

« **Responsable Covid** » pour le Club :

M. Fabrizio MARCUZZI, président > [f.marcuzzi@hc3c.ch](mailto:f.marcuzzi@hc3c.ch) / +41 76 822 21 74

# REGLES GENERALES DE COMPORTEMENT

## Entraînements et matchs seulement SANS symptômes !

De manière générale, toute personne qui présente des symptômes A L'OBLIGATION DE rester **chez** à la maison et a pour consigne de contacter immédiatement un médecin par téléphone et de suivre strictement ses instructions.

Cette consigne s'adresse aux joueurs, à leurs parents, aux accompagnant/e/s, aux coachs, aux admins, aux arbitres et aux officiels du club.



Pour rappel, les symptômes typiques liés au Covid-19 sont :

- Toux (surtout sèche)
- Maux de gorge
- Insuffisance respiratoire
- Fièvre (38 °C), sensation de fièvre
- Douleurs musculaires suspects
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Plus rarement : Maux de tête, Symptômes gastro-intestinaux, Conjonctivite, Rhume

### Distanciation sociale et port de masque

La distanciation sociale de 1.5 m doit être respectée dans la mesure du possible à l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions d'équipe, dans les douches et les toilettes, après les entraînements et les matchs, lors de déplacements et voyages, etc.

Pour accéder aux installations intérieures du Centre Sportif de Sous-Moulin (accès, couloirs, vestiaires, etc.) le port de masque est obligatoire pour tous les enfants et toutes les personnes âgées de 12 ans et plus.

## DEROULEMENT PENDANT LES ENTRAINEMENTS

En sport, il n'y a plus de distinction entre les groupes d'âge ou de niveau ; les mêmes règles s'appliquent à toutes les personnes.

Pour les activités dans les stades de glace comme c'est le cas à la patinoire du Centre Sportif de Sous-Moulin, il existe une **obligation de certification Covid dès 16 ans**. Pour les enfants et les jeunes de moins de 16 ans, le certificat n'est pas obligatoire.

- L'obligation d'avoir un certificat COVID-19 s'applique à **tous/toutes les participant(e)** (joueurs/joueuses, entraîneurs, membres du staff, admins, arbitres).
- Le certificat devra être présenté au staff pour vérification **dès l'arrivée à la patinoire**.
- D'autres restrictions telles que la taille maximale des groupes, le maintien d'une distance ou le port obligatoire du masque sont levées pendant les activités d'entraînement.

Sont exemptées de l'obligation du certificat Covid les **entraînements réguliers** avec un maximum de 30 personnes. **Les seules équipes concernées sont : Vétérans & Loisirs**

- Dans le total de 30 personnes s comptent toutes personnes, qui ont accès au stade (joueurs/joueuses, coaches, membres du staff, admins).
- Les joueurs/joueuses participants s'entraînent seulement dans un seul groupe d'entraînement défini, des mélanges avec joueurs/joueuses d'autres équipes ou d'autres groupes d'entraînement ne sont pas autorisés (p. ex. matchs amicaux).
- Les données de contact de toutes les personnes participantes doivent être enregistrées.

### **Accès à la patinoire :**

Nous prions les parents et accompagnant/e/s d'accompagner les enfants jusqu'à la porte d'entrée de la patinoire et de ne pas accéder à l'intérieur du bâtiment. Les enfants seront attendus dehors, à la sortie du couloir.

### **Vestiaires :**

**Accès strictement limité** : seul/e/s les joueurs, joueuses et les membres du staff préalablement définis ainsi que les arbitres sont admis/e/s et ce après avoir présenté leur certificat COVID-19 à un membre du staff à leur arrivée.

L'accès aux vestiaires est donc strictement interdit aux parents et accompagnant(e)s.

- Le nombre de personnes dans les vestiaires est limité à 17 uniquement pour les 20 ans et plus.
- Les joueurs sont invités à limiter le temps passé dans les vestiaires.
- Les douches sont autorisées.

Pour l'Ecole de patinage et l'Ecole de hockey :

- L'accès se fait par l'entrée principale de la patinoire côté restaurant.
- Les parents accompagnent leur enfant jusqu'à la location des patins pour les aider à se préparer.
- Ils reviendront à la fin du cours pour récupérer leur enfant.

**Accès aux espaces publics du centre sportif :**

Les spectateurs/spectatrices dans les gradins sont tenu/e/s de respecter les règles définies par le Centre Sportif de Sous-Moulin.

## **DEROULEMENT PENDANT LES MATCHS**

Dans les stades de glace comme c'est le cas à la patinoire du Centre Sportif de Sous-Moulin, les matchs et les tournois se déroulent **avec certificat Covid 19 pour toutes les personnes âgées de 16 ans et plus.**

### **Joueurs / joueuses, coaches et membres du staff de chacune des équipes**

Les mêmes règles que celles concernant les entraînements sont appliquées et doivent être respectées (cf. déroulement pendant les entraînements).

Ainsi, la formule « testé guéri vacciné » est appliquée ; tous les joueurs, entraîneurs et membres du personnel âgés de 16 ans et plus qui entrent dans la patinoire disposent à tout moment d'un certificat Covid 19 valide.

### **Joueurs / joueuses, coaches et membres du staff de l'équipe visiteuse**

Afin de pouvoir contrôler les certificats COVID-19, nous prions chaque équipe visiteuse et ses membres (joueurs, personnes du staff, coachs) d'arriver 1h30 avant le début du match avec une liste de chacune des personnes présentes.

Un membre du staff local contrôlera le certificat COVID-19 de chaque personne avant son entrée dans la patinoire.

### **Arbitres et superviseurs d'arbitres**

La formule « testé guéri vacciné » est appliquée ; tous les arbitres ainsi que les superviseurs d'arbitres âgés de 16 ans et plus disposent à tout moment d'un certificat Covid 19 valide.

A leur arrivée, nous prions chaque arbitre et chaque superviseur de se présenter à un membre du staff local afin que ce dernier contrôle le certificat COVID-19.